



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 JANVIER 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce
neuvième jour du mois de janvier 2012, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absente : Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Cinq personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2011
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2011
6. Dérogation mineure : 1967, Grande-Ligne
7. Consultation sur le projet de règlement APR-1173-2011 : Zone 34-H
8. Lecture et adoption d'un second projet de règlement : Usage « bureau administratif d'un organisme de bassin versant » dans la zone 34-H
9. Avis de motion : Règlement sur l'épandage pour 2012
10. Avis de motion : Règlement pour hausser la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone 67-H
11. Avis de motion : Modification au règlement 937-2004
12. Avis de motion : Règlement d'emprunt pour l'achat d'habits de combat Service incendie
13. Avis de motion : Règlement d'emprunt jeux d'eau
14. Retrait de la catégorie industrielle – Article 57.1.1 LFM
15. Transport adapté : Quote-part 2012
16. Lecture et adoption d'un second projet de règlement : Agrandir la zone 66-C à même la zone 76-F
17. Nomination d'un maire suppléant
18. Contrat chargée de projet : Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

19. Demande de subvention MRC de La Jacques-Cartier : Activités 100e anniversaire de Saint-Denys-Garneau
20. Jumelage Palavas-les-Flots : Achat des billets pour la Ville
21. Demande des compétiteurs du Red Bull Crashed Ice
22. a) Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
b) Fin de mandat au Comité consultatif d'urbanisme
23. Approbation de directives de changement garage municipal
24. Octroi d'un contrat : Fourniture d'essence et de diesel
25. Entente : Échange de services avec la compagnie Orléans Express
26. Bordereau de correspondance
27. Dépôt de la liste des engagements financiers
28. Dépôt de la liste des chèques
29. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
30. Remplacement d'une pompe portative au Service incendie
31. Renouvellement du contrat d'entretien PG Solution
32. Autorisation de dépense : Billets pour l'accès au Parc de glisse
33. Remplacement trésorière adjointe
34. Suivi des dossiers par les élus
35. Paiement numéro 5 : Bâtiment des travaux publics
36. Autres sujets
37. Période de questions
38. Ajournement au 23 janvier 2012

Le 23 janvier 2012 – 19 h 30

39. Lecture et adoption du règlement d'imposition des taxes 2012
40. Paiement au directeur du Service incendie : Formation
41. Contrat de travail de l'horticultrice
42. Entente avec la Maison des jeunes
43. Suivi des dossiers par les élus
44. Autres sujets
45. Période de questions
46. Ajournement au 30 janvier 2012

Le 30 janvier 2012 – 19 h 30

47. Lecture et adoption du règlement 1170-2012
48. Consultation sur le projet de règlement APR-1174-2011
49. Lecture et adoption d'un règlement : Usage « bureau administratif d'un organisme de bassin versant » dans la zone 34-H
50. Suivi des dossiers par les élus
51. Autres sujets
52. Période de questions
53. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

1-2012 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 16, 18 et 20.

ADOPTÉE

2-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 12 décembre 2011 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

3-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 19 décembre 2011 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

4-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 décembre 2011 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, visant à régulariser, au 1967, la Grande-Ligne, l'implantation d'un garage isolé existant à 0,68 mètre de la ligne latérale alors que l'article 7.2.1.2.5 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une distance minimale de 1 mètre de la ligne de lot.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

5-2012

**DÉROGATION MINEURE :
1967, GRANDE-LIGNE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, pour le garage isolé situé au 1967, la Grande-Ligne, lot 3 514 458, propriété de monsieur Dominic April;

ATTENDU que ce garage est dérogoire à l'article 7.2.1.2.5 du règlement de zonage, la marge latérale nord-ouest étant de 0,68 mètre alors que le règlement exige 1 mètre;

ATTENDU qu'un permis de construction du garage privé isolé a été émis le 20 mai 2008 et qu'une erreur s'est produite lors de l'implantation dudit garage;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande viendrait régulariser une situation qui perdure depuis 2008 et ne porterait pas préjudice aux voisins puisque le terrain contigu est vacant et boisé;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Alain Gosselin, arpenteur-géomètre au nom de monsieur Dominic April pour l'implantation dérogoire du garage isolé situé au 1967, la Grande-Ligne.

ADOPTÉE

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1173-2011 :
ZONE 34-H**

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1173-2011 qui a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, de façon à permettre que soit autorisé l'usage « bureau administratif d'un organisme de bassin versant » dans la zone 34-H.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

6-2012

LECTURE ET ADOPTION
D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :
USAGE « BUREAU ADMINISTRATIF D'UN ORGANISME
DE BASSIN VERSANT »
DANS LA ZONE 34-H

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1173-2012
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :

- Permettre l'usage « bureau administratif d'un organisme de bassin versant » dans la zone 34-H
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

ATTENDU que ce conseil juge approprié d'ajouter l'usage « bureau administratif d'un organisme de bassin versant » dans la zone 34-H;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1173-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 décembre 2011;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 janvier 2012 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro SPR-1173-2012, lequel ordonne et statue ce qui suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1173-2012

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : projet de règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 de façon à :

- Permettre l'usage « bureau administratif d'un organisme de bassin versant » dans la zone 34-H.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte que la mention « N15 » soit ajoutée dans la colonne 34-H, à la section « Normes spéciales », à la ligne « Notes ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte que la note suivante soit ajoutée à la section « Notes » :

Note 15 : L'usage « bureau administratif d'un organisme de bassin versant » est autorisé dans cette zone.

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 9^e jour du mois de janvier 2012.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE POUR 2012

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée d'un règlement pourvoyant à prohiber, pendant 12 jours de l'année 2012, l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier.

Le règlement sera adopté conformément aux dispositions de l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POUR HAUSSER LA HAUTEUR
MAXIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE 67-H**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 de façon à porter à 10 mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone 67-H.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 937-2004

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à amender le règlement numéro 937-2004, décrétant l'exécution de travaux de voirie, de façon à retrancher les travaux de canalisation de fossés et l'entretien du pont prévus au règlement.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'HABITS
DE COMBAT SERVICE INCENDIE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement pourvoyant à faire l'acquisition d'habits de combat pour le Service de protection contre les incendies, comme prévu au programme d'immobilisations 2012.

Le règlement, en plus de pourvoir à la dépense, décrètera un emprunt à long terme pour en acquitter le coût.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT JEUX D'EAU

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement aux fins d'aménager un parc de jeux d'eau dans le parc du Grand-Héron et décrétant un emprunt pour ce faire.

7-2012 **RETRAIT DE LA CATÉGORIE INDUSTRIELLE
ARTICLE 57.1.1 LFM**

ATTENDU qu'une municipalité doit adopter une résolution pour que soient obligatoirement identifiées au rôle d'évaluation les unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles industriels;

ATTENDU que l'inscription demeure obligatoire, tant et aussi longtemps que cette résolution n'a pas été abrogée;

ATTENDU que, dans son budget 2012, ce conseil a convenu d'assimiler la catégorie des immeubles industriels à la catégorie des immeubles non résidentiels, aux fins de l'application du taux particulier de taxation pour des motifs d'équité entre commerces et industries;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU :

- Que ce conseil avise la MRC de la Jacques-Cartier que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier n'appliquera pas de taux particulier à partir de 2012 à la catégorie des immeubles industriels;
- Qu'en conséquence, l'évaluateur mandaté par la MRC en soit avisé pour la juste inscription au rôle d'évaluation et au sommaire de ce rôle.

ADOPTÉE

8-2012 **TRANSPORT ADAPTÉ : QUOTE-PART 2012**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec demande aux municipalités participant à un service de transport adapté de signifier leur adhésion annuelle ainsi que d'approuver spécifiquement la quote-part pour le transport adapté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil approuve l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au service régional de transport adapté géré par la MRC de la Jacques-Cartier pour l'année 2012 ainsi que la quote-part de 5 330 \$, imputée au poste budgétaire numéro 02-370-00-950.

ADOPTÉE

9-2012 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil désigne pour la période qu'il détermine un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte
ET RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur le conseiller Martin Chabot, à titre de maire suppléant pour la période débutant le 10 janvier 2012 et se terminant le 1^{er} août 2012.

En cas d'absence de monsieur le maire Jacques Marcotte pendant cette période, monsieur le conseiller Martin Chabot siégera au conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

10-2012

**DEMANDE DE SUBVENTION
MRC DE LA JACQUES-CARTIER :
ACTIVITÉS 100E ANNIVERSAIRE DE SAINT-DENYS-GARNEAU**

ATTENDU que la Fondation Saint-Denys-Garneau a approché la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le but d'intégrer à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier des activités dans le cadre du 100^e anniversaire de naissance de Saint-Denys Garneau en 2012;

ATTENDU la résolution numéro 462-2011 adoptée à la séance du 12 septembre 2011, par laquelle la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à la formation d'un comité de travail à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à présenter une demande de subvention à la MRC de La Jacques-Cartier pour la tenue d'activités soulignant le 100^e anniversaire de naissance du peintre et poète Hector de Saint-Denys Garneau.

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles des activités retenues.

ADOPTÉE

11-2012

**DEMANDE DES COMPÉTITEURS
DU RED BULL CRASHED ICE**

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation gratuite du sentier de glace dans le parc de glisse du Grand-Héron pour l'entraînement de compétiteurs du Red Bull Crashed Ice à quatre reprises pendant l'hiver 2012.

Pour des raisons de sécurité, ces entraînements auront lieu en dehors des heures d'ouverture régulière soit après 22 h.

ADOPTÉE

12-2012

**NOMINATIONS
AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU que le mandat de trois commissaires du Comité consultatif d'urbanisme se terminait le 31 décembre 2011;

ATTENDU que le conseil municipal, conformément aux règlements numéros 632-91 et 672-93 doit, par résolution, nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que messieurs Gaétan Morin et Jean Sauvageau, occupant respectivement les sièges numéros 5 et 7, dont le mandat s'est terminé à la fin de l'année 2011, ont signifié à la présidente du Comité consultatif d'urbanisme leur intérêt à poursuivre leur mandat;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

ATTENDU que monsieur Laval Cloutier, occupant le siège numéro 3, a terminé son mandat le 31 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil renouvelle, pour une période de deux ans soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, le mandat de messieurs Gaétan Morin et Jean Sauvageau comme commissaire aux sièges numéros 5 et 7 du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur Yvon Thériault, domicilié au 2446, route de Fossambault, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, au siège numéro 3 du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

13-2012

**FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU que le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (règlement numéro 632-91), amendé par le règlement numéro 962-2005, stipule que quatre absences annuelles d'un membre du Comité peuvent remettre le poste en question au début de l'année suivante;

ATTENDU les absences notées de la commissaire au siège numéro 2, dont le mandat devait expirer le 31 décembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de mettre fin immédiatement au mandat de la commissaire occupant le poste numéro 2 au Comité consultatif d'urbanisme; le poste demeurant vacant jusqu'à ce que son(sa) remplaçant(e) soit désigné(e) par le conseil.

ADOPTÉE

14-2012

**APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU les recommandations des professionnels d'approuver certaines directives de changement dans le cadre des travaux de construction du bâtiment des travaux publics;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date 6 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changement A-15, ME-2 et ME-8 pour un montant total de 1 026,85 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

15-2012

**CONTRAT DE
FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL**

ATTENDU l'appel d'offres concernant la fourniture d'essence et de diesel;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à « Le Groupe Harnois inc. » pour la fourniture d'essence et de diesel pour une période de six mois, selon les détails de la soumission déposée.

Des pourcentages d'escompte de 4 % sur l'essence et de 5 % sur le diesel sont prévus pour un montant total estimé à 69 741 \$, taxes brutes incluses.

ADOPTÉE

16-2012

**ENTENTE – ÉCHANGE DE SERVICES
AVEC LA COMPAGNIE ORLÉANS EXPRESS**

ATTENDU que la compagnie Orléans Express s'est entendu avec la compagnie Raymond Robitaille Excavation inc. pour aménager, sur son terrain situé sur la route Montcalm (sablère), un circuit d'entraînement sur fond enneigé d'une longueur de 2 kilomètres et un rond-point sur fond glacé d'une superficie approximative de 9 000 mètres carrés pour la formation de ses conducteurs d'autobus;

ATTENDU que ce circuit sera en opération pendant tout l'hiver;

ATTENDU que ce circuit d'entraînement sera utilisé pour enseigner des techniques de conduite sur chaussée enneigée et de dérapage sur fond glacé aux conducteurs d'autobus de la compagnie Orléans Express;

ATTENDU que la compagnie Raymond Robitaille Excavation s'est engagée à construire et entretenir la route sur fond enneigé et aussi à déneiger le rond-point sur fond glacé;

ATTENDU que la Ville possède l'équipement nécessaire pour glacer le rond-point sur fond glacé et procéder à son entretien (arrosage);

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer une entente d'échange de services entre la Ville et Orléans Express.

L'entente permettra aux employés du Service des travaux publics de recevoir de la formation spécialisée à défaut de quoi la compagnie Orléans Express défrayera le coût des services offerts par la Ville dont la valeur approximative est établie à 1 985 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2011, laquelle comprend 159 commandes au montant de 188 458,33 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 décembre 2011, laquelle totalise 1 304 766,20 \$.

17-2012

**APPROBATION
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2011, laquelle totalise la somme de 165 169,09 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

18-2012

**REMPLACEMENT D'UNE POMPE PORTATIVE
AU SERVICE INCENDIE**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une pompe P-555S chez Aréo-Feu.

La dépense représentant un montant de 14 292 \$ est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

ADOPTÉE

19-2012

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN
ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS PG SOLUTIONS**

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe en date du 5 janvier 2012 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière PG Solutions, de Activitek (loisirs) et du Gestionnaire municipal (urbanisme) pour l'année 2012 pour une dépense nette totale de 26 338,07 \$.

ADOPTÉE

20-2012 **AUTORISATION DE DÉPENSE :**
BILLETS D'ACCÈS AU PARC DE GLISSE DU GRAND-HERON

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 816 \$ taxes nettes incluses, pour l'achat à la compagnie Dessimo, de billets pour l'accès au parc de glisse du Grand-Héron.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-30-649.

ADOPTÉE

21-2012 **REMPLACEMENT TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU que monsieur Claude Simard agira à titre de trésorier adjoint par intérim pendant le congé de maternité de madame Julie Cloutier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU qu'en cas d'incapacité ou d'absence du secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de secrétaire-trésorier, les chèques émis de tous les folios et billets ou autres titres consentis par la Ville seront signés conjointement avec le maire ou son remplaçant autorisé, par monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, jusqu'au retour de madame Julie Cloutier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'accès à monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, au coffret de sûreté que détient la Ville à la Caisse populaire Sainte-Catherine, jusqu'au retour de madame Julie Cloutier.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne des informations concernant la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne un suivi sur la réunion du conseil d'administration de la Maison des Jeunes, sur la réunion du réseau BIBLIO CNCA à la MRC de La Jacques-Cartier et sur la dernière réunion du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Jacques-Cartier-St-Denys-Garneau.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

22-2012

**PAIEMENT NUMÉRO 5 :
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 9 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 5 à « Les Construction H.G.B. inc. » au montant de 318 566,84 \$, taxes en sus. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 4.

ADOPTÉE

Il est 20 h 40.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

23-2012

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 23 janvier 2012 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 49.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER